



Vevey, le 1<sup>er</sup> novembre 2012

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Vevey reçoit le label Gold des Cités de l'énergie**

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

**Pour la première fois, Vevey va recevoir la plus haute distinction du label des Cités de l'énergie, soit le European Energy Award Gold pour sa politique active en faveur du climat et de l'environnement. Cette distinction sera remise le 26 novembre à Bruxelles.**

Le European Energy Award Gold est considéré comme la récompense ultime en la matière. Seuls les très bons élèves déjà au bénéfice du label Cité de l'énergie peuvent y prétendre. Vevey a reçu le label Cité de l'énergie pour la première fois en 2000 à l'occasion du lancement officiel du programme d'action SuisseEnergie, puis en 2003 et 2008. Ce label lui a été à nouveau attribué le 26 octobre 2012 à l'occasion de la Journée romande de l'énergie qui a eu lieu à La Chaux-de-Fonds.

En Suisse, 312 villes ont reçu le label Cité de l'énergie et 24 le Gold, dont 9 en Suisse romande, ce qui représente pour la Suisse un bassin de population d'environ 4 millions de personnes.

#### **Exemples concrets de mesures prises pour Vevey**

*Pour le développement territorial* : en 2009, adoption d'un Plan directeur des énergies basé sur un diagnostic des 4 fonctions énergétiques urbaines : aménagement, consommation, distribution et incitation et poursuite de l'objectif de la société à 2000 watts pour 2050.

*Pour les bâtiments* : les tours de Gilamont, érigées dans les années 60, sont le projet phare de ce programme avec une rénovation exceptionnelle au niveau énergétique. Les économies réalisées sur le patrimoine se montent annuellement à CHF 400'000.--, grâce à une diminution des consommations de 3 millions de kWh. Cela équivaut à 300'000 litres de mazout ou 30 camions citerne !

*Pour la mobilité* : réseau régional dense de transports publics (VMCV) avec bonnes dessertes et fréquences. 90% du territoire communal est au plus à 300m d'un arrêt de transports publics. Plan de mobilité de l'administration en 2008.

*Pour les habitants* : en 2008, constitution du « Fonds pour l'énergie et le développement durable » permettant de subventionner l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

#### **Le label des Cités de l'énergie**

Le label des Cités de l'énergie est une distinction, accordée pour une durée déterminée, aux collectivités publiques qui s'engagent dans une politique active en faveur du climat et de l'environnement. Son obtention fait suite à un audit très poussé des objectifs énergétiques et des actions entreprises. Cette analyse permet de déterminer un nombre de mesures potentiellement réalisables par la commune en fonction de ses particularités (26 pour Vevey). Pour être labellisée, la collectivité doit avoir réalisé et/ou programmé au moins le 50% de ces actions. Pour recevoir le label Gold, 75% des mesures doivent être concrétisées, pour Vevey, un taux de 76% a été atteint. Pour être conservé, ce label doit faire l'objet de réaudits réguliers.

Nous vous remercions de bien vouloir nous aider à relayer cette information auprès du public.